

Séance du 14 octobre 2024

Présents: M. Sammy Wagner, bourgmestre
Mme. Marianne Dublin, échevine
M. Guy Erpelding, échevin

Excusé : /

Mme Andres Castro, secrétaire f.f.

7) Règlement concernant la réglementation de la circulation routière sur le territoire de la commune de Steinfort – Rue Charles Kieffer à Grass

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que la « Boucherie Kirsch sàrl », organise une fête le dimanche, 20 octobre 2024 dans la Rue Charles Kieffer à Grass ;

Considérant que pour des raisons de sécurité et pour éviter des perturbations dans le trafic pendant cette fête, il est nécessaire de rétrécir la chaussée à une seule voie de circulation dans la *Rue Charles Kieffer* à Grass.

Considérant que la durée du règlement temporaire est inférieure ou égale à 72 heures et que partant le Collège échevinal est compétent en la matière ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducal et d'une inspection générale de la police ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 relatif à la réglementation de la circulation ;

Après délibération conforme,

arrête à l'unanimité des voix que:

Art. 1- : Le dimanche, 20 octobre 2024, la *Rue Charles Kieffer* à Grass la chaussée est rétrécie à une seule voie de circulation et sera réglée par un sens unique, du croisement Rue de Kleinbettingen / Rue Charles Kieffer en direction du croisement Rue Principale / Rue Charles Kieffer.

Cette disposition est indiquée par le signal C.1a, complétée par le signal E.13a et E.13b

La signalisation se fera suivant les prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 2- : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art.7 de la loi du 14 février 1955, tel que modifié par l'art. VIII de la loi du 28 janvier 1986.

La présente est transmise à l'autorité supérieure aux fins voulues.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête. Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.
Steinfort, le 14 octobre 2024


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.